

Les Plus
Beaux Villages
de France®

MAIRIE

18150 APREMONT SUR ALLIER

Tél : 02 48 80 40 17

mairiedapremont@wanadoo.fr

www.mairie-apremontsurallier.fr

Apremont, le 13 Novembre 2018

Consignation de Madame Nathalie de Bartillat, Maire d'Apremont sur Allier lors de l'enquête publique sur le projet de parc éolien des Portes du Nivernais sur les communes de Langeron et de Saint-Pierre-le-Moûtier

Historique de notre position :

→6 Avril 2018 : présentation informelle par le porteur de projet Nordex du volet paysager du permis de construire du parc éolien. Nous notons immédiatement les erreurs manifestes des prises de vue (photos montées à l'envers) qui rendent peu crédible l'étude d'impact et de co visibilité du dossier

→9 Avril 2018 : courrier de saisine de la Préfète du Cher, par les Maires d'Apremont et de Cuffy, lui demandant de faire refaire le volet paysager du Permis de construire suite aux incohérences des prises de vue et aux erreurs manifestes sur le montage des photos de l'étude d'impact

→14 mai 2018 : saisine du Préfet de la Nièvre par la Préfète du Cher suite au courrier conjoint des Maires d'Apremont et de Cuffy

→20 Octobre 2018 : Délibération du Conseil Municipal d'Apremont se prononçant à l'unanimité contre le projet de parc éolien des Portes du Nivernais

→13 Novembre 2018 : Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois se prononçant à l'unanimité contre le projet de parc éolien des Portes du Nivernais

→10 au 15 Novembre 2018 : pétition des habitants d'Apremont contre le projet

Notre avis sur les documents soumis à l'enquête publique :

→ **page 13 et 15 du volet paysager** : Il est dit que le château ne se visite pas. C'est faux : 30 à 40 000 touristes se promènent sur les remparts du château d' « âpre mont », qui dominant l'Allier. il est d'ailleurs dit page 13 que , je cite, « le château d'Apremont domine la confluence et peut éventuellement donner à voir sur le futur parc éolien ».

N° 88 du 7/12/2018
ACCJ

→ **Page 27 du volet paysager** : Il est dit, je cite : « il existe des situations de covisibilité potentielles avec le château d'Apremont ». Or, c'est un des éléments déterminants pour que l'autorité préfectorale refuse la constructions de ces éoliennes en covisibilité avec des monuments classés (cf arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes du 18 décembre 2017 qui s'appuie sur l'art R111-21 du code de l'urbanisme).

→ **Page 180 du volet paysager** : Il est de nouveau dit que le château d'Apremont ne se visite pas ce qui est faux puisque ces abords sont visitables notamment la terrasse des remparts qui domine le village et l'Allier, et le Parc Floral et son belvédère d'où la vue vers le Val d'Allier est plongeante (voir photos jointes).

→ **Page 192 du volet paysager** : La photo est prise après un tournant, sur la digue de Loire de Cuffy, non loin du KM 0 de la Loire à vélo ce qui occulte inévitablement le lieu d'implantation des éoliennes. Pour être crédible, il aurait fallu que les clichés soient pris du Guétin sur le Pont Canal, lieu emblématique du Bec d'Allier, très prisé par les touristes.

→ **Page 244 du volet paysager** : La prise de vue est fautive. Le cliché prend le village direction Nord soit à l'opposé de celui du projet direction sud-est. C'est pourtant le seul cliché pris dans le village d'Apremont alors qu'il est évident qu'il fallait analyser l'impact des éoliennes depuis la promenade piétonnière des berges de l'Allier où 150 000 touristes déambulent chaque année (voir photos de nos manifestations très prisées telles les fêtes des plantes) !

→ **Page 246 et 248 du volet paysager** : Interprétation mensongère de l'impact visuel vue du Parc floral. Voir notre cliché pris du belvédère du Parc avec vue dégagée sur un horizon lointain en direction de Langeron.

Notre position sur le projet « Portes du Nivernais » :

→ **Incidence néfaste du projet sur les paysages préservés du Val d'Allier**, dernier fleuve sauvage européen. Ces 4 très grandes éoliennes - 3 de 180 mètres, 1 de 165 mètres de haut-placées de surcroît sur un promontoire, domineraient très clairement le site classé du Bec d'Allier à proximité immédiate (ce que ne reflète pas les photos montage du dossier) qui jusqu'ici décennie après décennie a été protégé de toute atteinte visuelle et est resté dans une ruralité intacte.

→ **Atteinte grave à la biodiversité et tout spécialement aux oiseaux migrateurs** empruntant ce corridor écologique. Les études environnementales ont clairement indiquées que la Loire et l'Allier étaient les lieux de passage du plus grand nombre d'oiseaux migrateurs en France. Ce dont témoignent toutes les protections au titre de Natura 2000 du site classé du Bec d'Allier (ZPS oiseaux, ZSC habitats naturels, 1^{er} site panda fluvial, ENS). Les grues cendrées (50% de celles qui traversent la France empruntent l'Allier), les cigognes, les milans royaux ou noirs seraient perturbés voire en danger pour migrer. A ces enjeux majeurs, le projet a très clairement adopté une stratégie d'évitement en demandant des dérogations. Et la seule mesure préconisée est d'arrêter les pales quand il y a du brouillard pour les oiseaux et la nuit pour les chauve-souris !

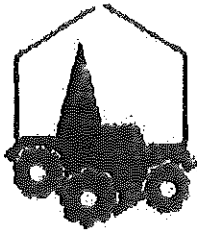
→ **Impact visuel en covisibilité des éoliennes depuis le village d'Apremont**, seul village du Cher classé « Plus Beaux Village de France » que 150 000 touristes viennent visiter chaque année et du Château d'Apremont, classé Monument historique (dont les remparts dominant le Val d'Allier sont visités par 30 à 40 000 visiteurs par an et du Parc floral (1^{er} jardin privé du Cher en nombre de visiteurs). Il est évident (mais le dossier fait l'impasse sur les photos montage prise des hauteurs du Parc floral, notamment du Belvédère) qu'il y aura covisibilité directe.

Apremont est une des destinations touristiques du Cher que nous nous employons avec les services de la DREAL et du STAP du Département à conserver dans son écrin végétal et qui pâtirait inévitablement de cette vue gâchée par des éoliennes. Il nous paraît que cette covisibilité avec un monument classé MH et avec le site classé du Bec d'Allier (ce que le dossier se garde bien de démontrer ne prenant que des prises de vue tronquées et jamais à la hauteur des palles) est opposable à ce projet. Car selon l'article R. 111-27 du code de l'urbanisme (ancien article R. 111-21) aux termes duquel « *Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales* ».

Or, Apremont est un lieu avant tout propice à l'itinérance douce (canoës descendant l'Allier, cyclistes de la Loire à vélo, randonneurs sur le chemin de Saint Jacques) et au tourisme de qualité. Par la volonté non partagée de quelques uns, la présence visuelle de ces éoliennes, dans la ligne de mire de l'Allier, pénaliserait considérablement notre commune et avec elle, tous nos efforts pour préserver cette beauté tant paysagère qu'architecturale.



Le Maire,
Nathalie de Bartillac



Apremont-sur-Allier
Un des plus beaux villages de France

MAIRIE

18150 Apremont-sur-Allier
Tel/Fax : 02 48 80 40 17
mairiedapremont@wanadoo.fr



Madame Catherine Ferrier
Préfète du Cher
Place Marcel Plaisant
18000 Bourges

Apremont, le 9 avril 2018

Objet : Projet parc éolien Saint Pierre le Moutier

Madame la Préfète,

Cette lettre a pour but de vous alerter sur un projet de grandes éoliennes côté Nièvre sur les communes de Saint Pierre le Moutier et de Langeron qui impacte visuellement Apremont (le village, le parc floral, le château classé MH) et Cuffy (Le Guétin) ainsi que tout l'ensemble du site classé du Bec d'Allier dont font partie nos deux communes.

Le porteur de projet, la société Nordex nous a présenté de façon informelle ce projet vendredi dernier - nous n'en avons jusqu'à présent jamais entendu parler alors que les premières études datent de 2016. Le volet paysager du permis de construire nous a paru clairement faible, tronqué, irréaliste et des erreurs manifestes sur le montage de certaines photos font que nous ne pouvons accepter ce document soit produit comme tel lors de l'enquête publique.

En outre, nous attirons votre attention sur le fond du sujet :

Est-il pertinent d'installer des éoliennes en pleine vue d'Apremont et du Bec d'Allier ?
Doit-on rappeler qu'Apremont tire sa renommée de la préservation de son site maintenu au fil d'efforts constants sous le contrôle et le soutien de votre administration ?
Pour mémoire, nous vous rappelons qu'Apremont est le seul village du Cher classé parmi « les Plus Beaux Villages de France », que 150 000 touristes viennent s'y promener chaque année, que le château et ses écuries sont protégés au titre des monuments historiques, que le parc floral est le premier site privé touristique du Cher.

Apremont et Cuffy sont par ailleurs remarquables au titre du patrimoine naturel, ce dont témoignent toutes les protections et classements qui les distinguent :

- site classé du Bec d'Allier (ENS, ZNIEFF de type 1, ZPS zone protection spéciale oiseaux (l'Allier, dernier fleuve sauvage, est selon les études un couloir très fréquenté par les oiseaux migrateurs)
- 1^{er} site classé Panda fluvial depuis 2005

Mairie de Cuffy
2 rue de la Mairie - 18150 CUFFY
Tél. 02 48 80 40 54 - mairiedecuffy@wanadoo.fr - www.mairie-cuffy.fr

En toute logique, le promeneur à Apremont, le cycliste au KMO de la « Loire à vélo » à Cuffy, le canoéiste sur l'Allier, ou le pèlerin marchant sur le chemin de Saint Jacques, apprécient d'être sur un site naturel et patrimonial jusqu'alors intact.

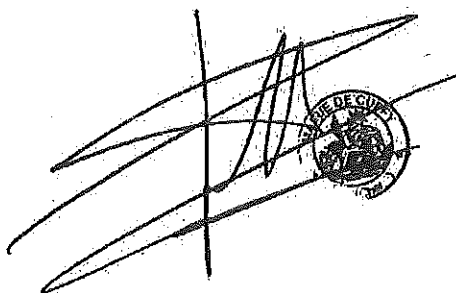

Nous en appelons donc à votre autorité pour que vous puissiez saisir le Préfet de la Nièvre sur ce projet, lui demander une nouvelle étude paysagère avant l'enquête publique et lui faire part de notre opposition à l'idée d'abîmer des paysages magnifiques et jusqu'à maintenant préservés pour quatre éoliennes.

Faut-il que comme à Sancerre qui risque de ne jamais être retenu au patrimoine de l'Unesco en raison de l'installation d'un parc d'éoliennes en face côté Nièvre, nous soyons victimes du découpage administratif et que nous subissions, sans pouvoir agir, les conséquences d'un projet que nous déplorons.

En vous remerciant par avance pour votre soutien et votre intervention, nous vous prions de recevoir l'assurance de notre meilleure considération.

Nathalie de Bartillat
Maire d'Apremont
Vice Présidente de la CDC des Portes du Berry

Olivier Hurabielle
Maire de Cuffy
Président de la CDC des Portes du Berry

Saint-Amand-Montrond, le 14 MAI 2018

Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond
Affaire suivie par M. Olivier PERRIN
Tél. : 02 36 78 40 52
olivier.perrin@cher.gouv.fr
n° 132

Madame la Préfète du Cher

à

Monsieur le Préfet de la Nièvre

OBJET : Projet parc éolien Saint-Pierre le Moutier

REFERENCE : Courrier émanant de maires

P.J. : 1

Madame Nathalie de BARTILLAT, Maire de la commune d'Apremont et Monsieur Olivier HURABILLE, Maire de la commune de Cuffy, dans le département du Cher, ont appelé mon attention sur le projet de parc éolien sur le territoire des communes de Saint-Pierre le Moutier et Langeron dans le département de la Nièvre. Ils ont été informés de ce projet, par la société Nordex, lors d'une réunion informelle, le vendredi 6 avril.

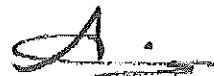
Ils souhaitent attirer l'attention de l'État sur la faiblesse du volet paysager du permis de construire qui de leurs avis, comporte des erreurs sur le montage de certaines photos.

Ils alertent ensuite sur l'importance de la renommée de leurs villages, tous les 2 classés « remarquables » au titre du patrimoine naturel. Apremont est le seul village du cher classé parmi les « Plus beaux villages de France » avec une fréquentation de près de 150 000 touristes chaque année. Le Bec d'Allier est classé zone de protection spéciale oiseau.

Ces deux élus souhaitent une nouvelle étude paysagère avant l'enquête publique et mettre en avant leurs arguments contre ce projet.

Je vous adresse en pièce jointe le courrier de saisine des deux édiles locaux et vous propose d'engager une discussion sur ce dossier.

La Préfète,



Catherine FERRIER



Le préfet doit refuser la construction d'éoliennes en covisibilité avec des monuments classés

Le préfet de la région a délivré à une société un permis de construire pour cinq éoliennes et deux postes de livraison à Neuville-aux-Bois (4 541 habitants, Loiret). La commune a contesté ce permis au motif qu'il aurait dû être refusé sur le fondement de l'article R. 111-21 du code de l'urbanisme et du plan local d'urbanisme (PLU) communal. L'article R. 111-21 précise que le maire (ou le préfet) doit refuser le permis si, par sa situation, son architecture, ses dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, le projet risque de porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales. Le PLU de la commune reproduit pour l'essentiel la même disposition. Pour prouver l'existence d'une telle atteinte, le maire

doit se livrer à une analyse en deux temps : d'abord, apprécier l'intérêt et le caractère des lieux avoisinants ainsi que la qualité des sites que la construction envisagée risque d'affecter ; puis, évaluer l'impact de cette construction, compte tenu de sa nature et de ses effets, sur les milieux avoisinants et les sites naturels ou urbains. Dans cette affaire, la cour administrative a jugé que le projet ne portait pas une telle atteinte aux lieux avoisinants. Des photos figurant dans l'étude paysagère de l'étude d'impact montrent que les aérogénérateurs ne seront pas en covisibilité avec les églises de Neuville-aux-Bois et de Chilleurs-aux-Bois, deux monuments classés.

LETTRE M. A. R. C. RUAAL 12104/18

Arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes
n° 17NT00026 du 18 décembre 2017.

Selon SOS Homophobie, Marlène Schiappa doit annoncer une enveloppe de 300 000 euros pour une campagne de

24h/24 via le site service-public.fr, a précisé le chef du gouvernement dans une tribune publiée sur Facebook. Elle

République, la plateforme doit être lancée en présence de la secrétaire d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes,

« mission » va en outre être lancée « pour voir s'il est nécessaire de modi-

FIGARO 26 Novembre 2018

Un projet d'éoliennes sème la zizanie dans le Cher

Composé de 4 mâts de 185 mètres de hauteur, ce parc défigurerait l'un des 158 plus beaux villages de France, selon ses détracteurs.

ÉRIC DE LA CHESNAIS @blumdeschamps

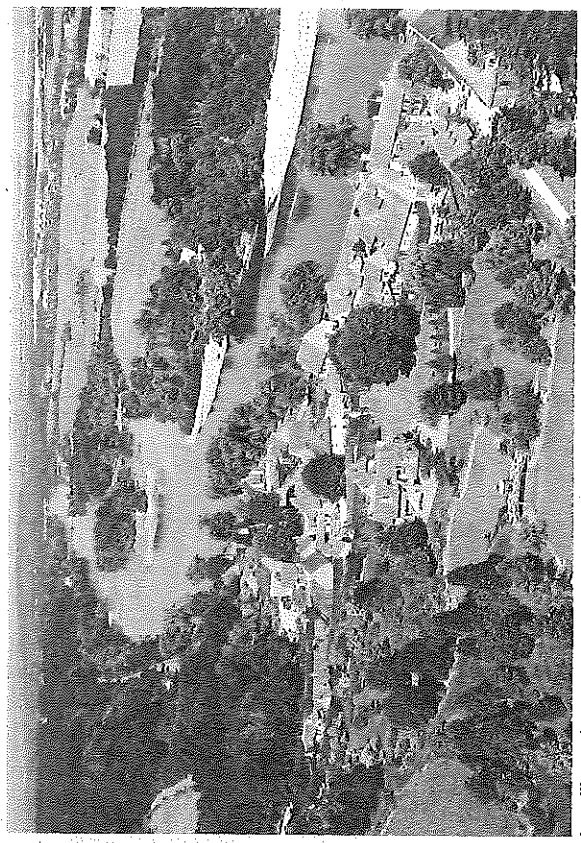
ENVIRONNEMENT À la frontière de la Nièvre et du Cher, un projet de construction de quatre éoliennes de 185 mètres de hauteur, presque autant que la tour Montparnasse, vient perturber la quiétude d'un site naturel remarquable et protégé : le village d'Apremont-sur-Allier. C'est l'un des 158 plus beaux villages de France, selon ce label qui distingue et promeut ces sites répartis dans 14 régions et 70 départements.

« Les éoliennes des portes du Nivernais sont en co-visibilité de la zone protégée du Bec d'Allier, du château d'Apremont classé monument historique et d'un des plus beaux villages de France, s'insurge Nathalie de Bartullat, maire d'Apremont-sur-Allier. Que ce soit des remparts du château ou du bévédère du parc floral, les 150 000 touristes qui viennent visiter chaque année ces lieux d'exception auraient en ligne de mire les quatre mâts. » Les éoliennes doivent être installées sur la communauté de communes voisine du Bourbonnais Nivernais, dans la Nièvre, à quelques kilomètres d'Apremont-sur-Allier. De son côté, l'industriel Nordex, porteur de cet investisse-

ment, met en avant les retombées économiques et les mesures d'accompagnement de ce parc éolien, comme ces aménagements paysagers pour un total de 122 000 euros, selon *Le Journal du Centre*. « Les bras m'en tombent. Rien que pour changer une fenêtre, nous devons respecter des normes administratives draconiennes, s'étonne Cédric Mignon, propriétaire du château d'Apremont. En revanche, pour installer des éoliennes qui viendront défigurer un site historique, c'est beaucoup moins compliqué. »

Un obstacle à la migration des grues cendrées

En 2016, il a tout lâché avec son épouse, pour sauver ce joyau. L'État l'a d'ailleurs choisi comme monument de Stéphane Bern et son loto du patrimoine, pour participer à ce vaste chantier de restauration. Cédric Mignon a lancé une pétition sur Internet pour que le parc éolien aille installer ses éoliennes ailleurs. De leur côté, la maire d'Apremont-sur-Allier et son homologue du village voisin de Cuffy, Olivier Hurbielle, qui est également président de la communauté de commune de la porte du Berry, ont saisi la préfète du Cher. « La co-visibilité



Le village d'Apremont-sur-Allier, situé sur une zone touristique protégée, pourrait bientôt se retrouver avec 4 éoliennes en ligne de mire. J. D. SUBRES/VOYAGE GOURMAND

constitue un motif légal, selon l'article R 111-27 du Code de l'urbanisme pour faire capoter le projet, estiment-ils. Nordex n'est pas si sûr de lui dans son dossier concernant le volet paysager : il a été placé un arbre pour cacher l'éolienne grâce à un photomontage... ».

Sensible à ces arguments, la préfète du Cher a écrit à son homologue de la Nièvre, département où se situe le projet éolien, pour que soient pris en considération ces éléments. Une enquête d'utilité publique a été ouverte le 6 novembre dernier pendant un mois. Le commissaire enquêteur devra ensuite rédiger un avis (favorable, défavorable ou favorable avec réserves). Après quoi le préfète de la Nièvre disposera d'un délai de trois mois pour rendre son avis, soit autour de mars-avril 2019.

Dans ce combat de David contre Goliath, la nature pourrait servir d'alliée aux détracteurs du projet. En effet, les pales d'éoliennes de 55 mètres d'en-

vergure représenteraient un obstacle mortel à la migration des grues cendrées, dont la moitié passe par l'Allier pour traverser la France. Sans oublier les conséquences sur les cigognes, les milans royaux ou noirs, qui s'en trouvent perturbés.

Conscient de cet écueil, Nordex a dû déposer une demande de dérogation à la législation sur les espèces protégées, accompagnée d'un dossier CNPN (Conseil national de la protection de la nature). L'entreprise minimise les impacts sur l'avifaune. « Les risques de perturbation sont très faibles et non significatifs en période hivernale, indique-t-elle. En migration active, la grande majorité des vols passe largement au-dessus du parc ». Reste que dans un autre projet, celui du parc éolien offshore près de l'île d'Yeu et de celle de Noirmoutier, le CNPN a émis un avis défavorable à cause d'espèces protégées, ralentissant fortement la mise en œuvre du chantier. ■

LANGERON/SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER ■ Les maires de deux sites classés font entendre leur voix

Aprémont et Cuffy contre les éoliennes

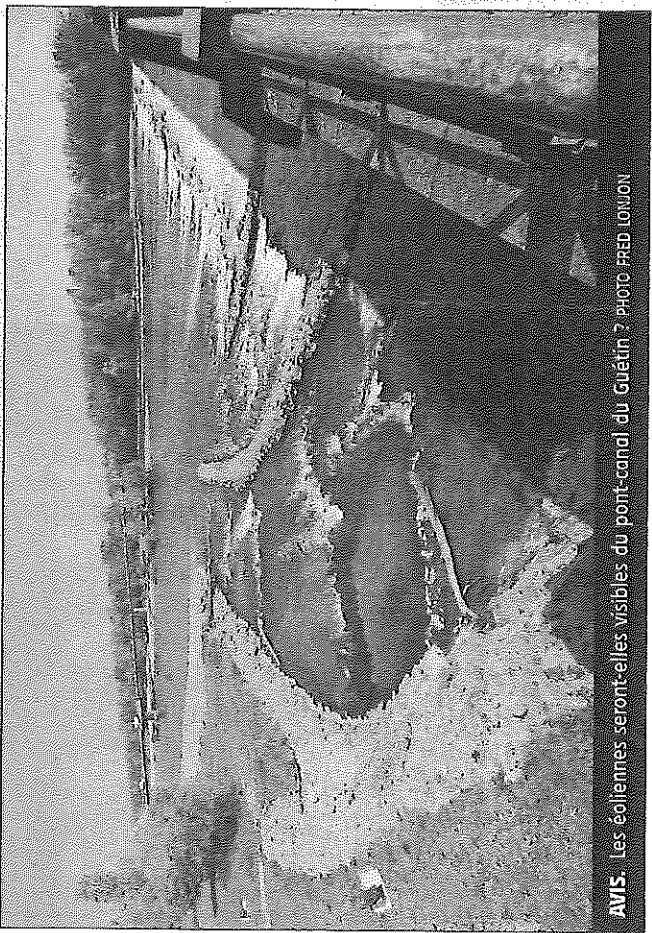
Le projet éolien Langeron/Saint-Pierre-le-Moûtier a des répercussions dans le Cher. Les maires de Cuffy et d'Aprémont-sur-Allier montraient au créneau.

Laure Brunet
laure.brunet@centrefrance.com

Village classé parmi les plus beaux de France (*). Site classé zone Natura 2000. Aprémont-sur-Allier et le Bec d'Allier : des "petits bijoux" qui attirent de nombreux touristes et visiteurs, venant également de la Nièvre limitrophe.

Et des maires qui montent au créneau, chacun dans son style : Nathalie de Barillat, pour Aprémont, et Olivier Hurabiel-le, pour Cuffy. Mais ils s'entendent sur tout : les photos montées qu'ils jugent « erronées » de la part du porteur de projet Nordex, la covisibilité depuis le Bec d'Allier, le pont-canal du Guéatin et le château d'Aprémont, l'incohérence des politiques publiques.

« **Cohérence des politiques publiques** »
« Nous avions demandé que soient refaites les prises de vues », explique Nathalie de Barillat, « mais rien de cela n'apparaît dans l'enquête publique. Je l'ai souligné au commissaire-enquêteur. Pour cacher une éolienne, sur une photo, Nordex a mis un arbre qui n'exista pas »



AVIS. Les éoliennes seront-elles visibles du pont-canal du Guéatin ? PHOTO FRED LONJON

Et, quand bien même, vous connaissez des arbres à 180 m de haut ? »

Une autre incohérence est dénoncée par le maire de Cuffy, Olivier Hurabiel-le. Qui ne décolère pas : « Je vous passe les photos prises à l'envers. Mais je m'interroge sur la cohérence des services publics. Le Bec d'Allier est site protégé, des deux côtés de la Nièvre, donc, dans la Nièvre aussi. On nous impose tout un tas de règles : on veut changer la couleur d'un volet ? Une règle ! Vous voulez agrandir votre maison ? Une règle ! On nous dit qu'on vit dans un endroit conventionnel on

nous met sous cloche... Et on nous colle des éoliennes sous le nez ! Je ne suis pas d'accord. Ou alors, on n'em... pas les gens qui veulent changer la couleur de leurs volets. Et puis, on nous dit qu'elles vont être arrêtées quand les grues viendront, mais, alors à quoi ça sert ? »
Quelle solution, alors, dans un monde qui doit changer son modèle énergétique ? « Qu'on mette des éoliennes dans les endroits déjà dénaturés. Comme le long des autoroutes, par exemple ! C'est déjà le cas dans le Cher, d'ailleurs ». ■
(*) Le seul du Cher. Il n'y en a pas dans la Nièvre.

COVISIBILITÉ

Refus. Le principe de covisibilité pour refuser la construction d'éoliennes près de monuments ou de sites classés trouve sa source dans une jurisprudence du 8 décembre 2017 (arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes). ■

Agglo de Nevers. Sur ce dossier, le maire de Nevers, Denis Thuriot, également président de l'agglo, et à ce titre concerné par le Bec d'Allier, devrait s'entretenir avec la préfète de la Nièvre.

« La preuve de leur efficacité ? »
Sans bonnet rouge ou gilet jaune ou... mais pour combien de temps encore ? Une chose est sûre : l'exaspération monte dans les rangs des opposants au projet éolien envisagé par la société Nordex dans la commune de Langeron.

Cédric Mignon, pour le château de Meauce, Pierre-Olivier Laveau et Emmanuel De Marton, président et membre de Vent debout en Nivernais, se retrouvaient, samedi, pour faire un point sur ce projet.

En préalable, il est posé que ce n'est pas une opération de principe. « On veut bien entendre que l'énergie fossile a vécu. Et le nucléaire. On veut même s'en réjouir. On espère bien avoir rapidement des sources alternatives de production d'énergie et on suit les recherches sur l'hydrogène avec intérêt. Mais ces productions doivent répondre à quelques critères : apporter les preuves de leur efficacité, de leur pérennité, de leur impact sur la santé des gens, sur l'environnement, sur le tissu économique. Pour les principaux. Et c'est bien là que le bât blesse. »

Pour rappel, les éoliennes envisagées seraient au nombre de quatre, et elles seraient de nouvelle génération. C'est-à-dire qu'elles

seraient une fois et demie plus imposantes que celles que l'on connaît un peu partout sur le territoire : 180 mètres du sol à l'extrémité de la pale, avec des pylônes en conséquence.
A partir de là, difficile d'imaginer cette présence dans un cadre, ce sud Nivernais, qui ne peut plus guère espérer vivre que par le tourisme, faute d'industrie(s).
Un tourisme qui se fonde de sur la nature avec le Val d'Allier et le Bec d'Allier, la faune avec des sites d'hivernage d'oiseaux migrants, l'histoire avec Aprémont (château et village), Meauce (château et présence de vestiges archéologiques), Saint-Parize-le-Château (château de Villars), Saint-Pierre-le-Moûtier (cité johannique). Sans parler de Magny-Cours (circuit), de Mars-sur-Allier (église Saint-Julien).
La détermination des opposants est grande. Pour faire la transparence sur ce dossier, pour se faire entendre et être écoutés, toutes les voies seront empruntées. Jusqu'au contentieux... L'avertissement est clair. ■

Enquête. L'enquête publique sur ce projet Langeron-Saint-Pierre-le-Moûtier se poursuit jusqu'au 7 décembre. Voir notre site internet leldc.fr.

le Berry 23 Novembre 2016 Cher → Actualités

ÉNERGIE ■ Les maires de deux sites classés font entendre leur voix contre un projet éolien dans la Nièvre voisine

Aprémont et Cuffy contre les éoliennes

Le projet éolien Langeron/Saint-Pierre-le-Moutier a des répercussions dans le Cher. Les maires de Cuffy et d'Aprémont-sur-Allier montent au créneau.

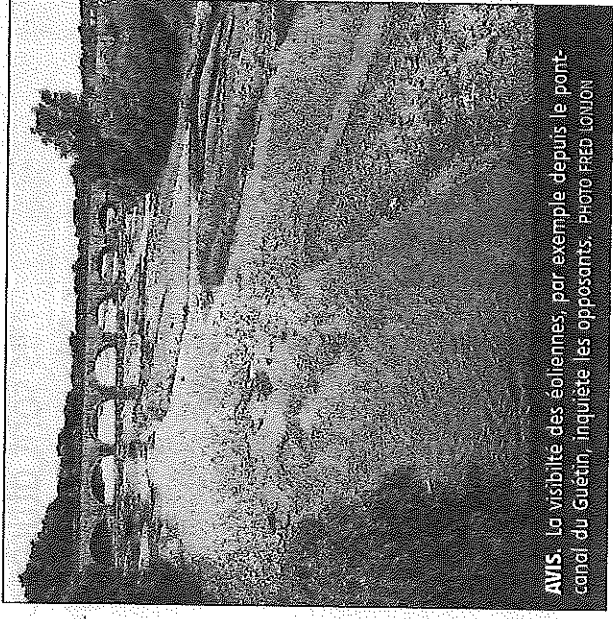
Laure Brunet
laure.brunet@centrefrance.com

Village classé parmi les plus beaux de France (*) et site classé zone Natura 2000 : Aprémont-sur-Allier et le Bec d'Allier sont des « petits bijoux » qui attirent de nombreux touristes et visiteurs, venant également de la Nièvre limitrophe.

Leur maire monte au créneau, chacun dans son style, contre le projet éolien Langeron/Saint-Pierre-le-Moutier : Nathalie de Bartillat, pour Aprémont, et Olivier Hurabielle, pour Cuffy. Mais ils s'entendent sur tout : les photos montées qu'ils jugent « erronées » de la part du porteur de projet, la covisibilité depuis le Bec d'Allier, le pont-canal du Guétin et le château d'Aprémont, l'incohérence des politiques publiques.

Incohérences

« Nous avions demandé que soient refaites les prises de vues, explique Na-



AVIS. La visibilité des éoliennes, par exemple depuis le pont-canal du Guétin, inquiète les opposants. PHOTO FRED LOUON

thalie de Bardillat, mais rien de cela n'apparaît dans l'enquête publique. Je l'ai souligné au commissaire-enquêteur. Pour cacher une éolienne, sur une photo, la société a mis un arbre. Qui n'existe pas. Et, quand bien même, vous connaissez des arbres à 180 m de haut ? »

Une autre incohérence est dénoncée par le maire de Cuffy, Olivier Hurabielle, qui ne décolère pas : « Je vous passe les photos on nous colle des éolien-

nes sous le nez ! Je ne suis pas d'accord. Ou alors, on n'em... pas les gens qui veulent changer la couleur de leurs volets. Et puis, on nous dit qu'elles vont être arrêtées quand les grues viendront, mais alors à quoi ça sert ? »

Quelle solution, par conséquent, dans un monde qui doit changer son modèle énergétique ? « Qu'on mette des éoliennes dans les endroits déjà dénaturés. Comme le long des autoroutes, par exemple ! C'est déjà le cas dans le Cher, d'ailleurs. »

(*) Le seul du Cher. Il n'y en a pas dans la Nièvre.

Agglo de Nevers. Sur ce dossier, le maire de Nevers, Denis Thuriot, également président de l'agglo, et à ce titre concerné par le Bec d'Allier, a annoncé son intention de s'entretenir avec la préfète de la Nièvre.

COVISIBILITÉ

Refus. Le principe de covisibilité pour refuser la construction d'éoliennes près de monuments ou de sites classés trouve sa source dans une jurisprudence du 8 décembre 2017 (arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes).

« Qu'on nous apporte les preuves de leur efficacité »

L'exaspération monte dans les rangs des opposants au projet éolien envisagé à Langeron.

Cédric Mignon, pour le château de Meauce, Pierre-Olivier Laveau et Emmanuel De Marion, président et membre de Vent debout en Nivernais, se sont retrouvés pour faire un point sur ce projet.

« On veut bien entendre que l'énergie fossile a vécu. Et le nucléaire. On veut même s'en réjouir. On espère bien avoir rapidement des sources alternatives de production d'énergie et on suit les recherches sur l'hydrogène avec intérêt. Mais ces productions doivent répondre à quelques critères : apporter les preuves de leur efficacité, de leur pérennité, de leur impact sur la santé des gens, sur l'environnement, sur le tissu économique. Et c'est bien là que le bât blesse. »

Pour rappel, les éoliennes envisagées seraient au nombre de quatre, et elles seraient de nouvelle génération, c'est-à-dire qu'elles seraient une fois et demie plus imposantes que celles que l'on connaît un peu partout sur le territoire : 180 mètres du sol à l'extrémité de la pale, avec des pylônes en conséquence.

Difficile d'imaginer cette présence dans ce sud Nivernais, qui ne peut plus guère espérer vivre que par le tourisme, faute d'industrie(s). Un touriste qui se fonde sur la nature avec le Val d'Allier et le Bec d'Allier, la faune avec des sites d'hivernage d'oiseaux migrants et le patrimoine historique de nombreuses communes.

Pour se faire entendre et être écoutés, les opposants promettent d'emprunter toutes les voies.

À savoir. L'enquête publique sur ce projet Langeron-Saint-Pierre-le-Moutier se poursuit jusqu'au 7 décembre.

Le treize novembre deux mil dix huit à dix huit heures, le **Conseil Communautaire, légalement convoqué le 06 novembre 2018 s'est réuni** sous la présidence de **M. Olivier HURABIELLE, Président.**

Nombre de conseillers	
En exercice	36
Présents	24
Voitants	29

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM, DE BARTILLAT (APREMONT SUR ALLIER), MANCION, BONTEMPS, BONDOUX, AMIOT (COURS-LES-BARRES), HURABIELLE, LAINE SEJOURNE, LYON (CUFFY), LAURENT, JAUBERT, (JOUET sur L'AUBOIS), GIOT, MAZUR (LA CHAPELLE-HUGON), CUISSET (LE CHAUTAY), DUCASTEL, MOREAU, MONNET, PERRIOT (LA GUERCHE sur L'AUBOIS), RENAULT, GRILLON (MARSEILLES-lès-AUBIGNY), RATILLON (MENETOU-COUTURE), BLONDELET (ST HILAIRE DE GONDILLY), SAUVAGNAT, RODRIGUES, ALBERT (TORTERON).

EXCUSE ayant donné procuration : Mme LORRE à M.HURABIELLE (CUFFY), Mme CHASSIN à M.LAURENT (JOUET sur L'AUBOIS), M. RAUX à Mme MOREAU (LA GUERCHE sur L'AUBOIS), Mme COMBEMOREL à M.DUCASTEL (LA GUERCHE sur L'AUBOIS), M. LIANO à M. RATILLON (MENETOU-COUTURE).

Délibération n° 61/2018

**Projet Eolien des Portes du
Nivernais**

EXCUSES : Mmes et MM, SAVARY (APREMONT SUR ALLIER), BEATRIX (GERMIGNY-L'EXEMPT), BOUQUELY (JOUET sur L'AUBOIS), ROSAURO, (JOUET sur L'AUBOIS), OLLIER (LE CHAUTAY), GUILLAUX L. (LA GUERCHE sur L'AUBOIS), DE CHAMPS (ST HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS : MM. MARCELOT, GUILLAUX B., RENAUD (LA GUERCHE sur L'AUBOIS).

SECRETARE : Mme ALBERT

Délibération contre l'installation de grandes éoliennes sur les communes de Saint Pierre le Moutier et de Langeron dans le périmètre visuel du village d'Apremont, de Cuffy et du site classé du Bec d'Allier

Monsieur Olivier Hurabielle expose qu'il a eu connaissance en avril dernier d'un projet d'installation de 4 très grandes éoliennes (180 mètres de haut) sur les communes de Saint Pierre de Moutier et de Langeron en co-visibilité des villages d'Apremont, de Cuffy et du site classé du Bec d'Allier. Une réunion informelle a eu lieu avec le porteur de projet Nordex qui a dévoilé le dossier à ses participants. Il est clairement apparu à tous que le volet paysager du permis de construire était mensonger et tronqué et que les prises de vue jointes au volet paysager du permis de construire étaient incohérentes (prise de vue du village d'Apremont inversée, photo prise au Bec d'Allier après un tournant de sorte que les éoliennes ne peuvent être visibles).

Une courrier co-signé par les maires de Cuffy et d'Apremont a alors été envoyé à Madame La Préfète du Cher pour lui demander de saisir les autorités compétentes de la Nièvre sur les incohérences de ce dossier, sur la nécessité de faire refaire le volet paysager du permis de construire qui ne pouvait servir en l'état de base à l'enquête publique et enfin sur l'impact très négatif qu'il aurait pour le village touristique d'Apremont et le site naturel du Bec d'Allier.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes du Berry s'est déjà associé par un vote unanime contre ce projet d'éoliennes lors de la séance du 9 avril 2018. Aujourd'hui, le dossier arrive en l'état au stade de l'enquête publique, Monsieur Olivier Hurabielle

Considérant la politique de développement des énergies éoliennes engagée dans le cadre du Grenelle de l'environnement (1 et 2) qui reste toutefois attentive aux enjeux de préservation des paysages : « le développement des éoliennes sera réalisé de manière à éviter le mitage du territoire par les éoliennes et de prévenir les atteintes aux paysages, au patrimoine et à la qualité de vie des riverains » (dossier de presse : Grenelle environnement : réussir la transition énergétique : 50 mesures pour un développement de EnR à HQE, 17 novembre 2008),



Envoyé en préfecture le 16/11/2018

Reçu en préfecture le 16/11/2018

Affiché le

ID : 018-200011781-20181113-DEL612018-DE

Considérant qu'Apremont et Cuffy sont des sites remarquables tant du point de vue patrimonial que naturel ce dont témoignent toutes les protections et classements qui le distinguent :

. Site classé du Bec d'Allier (ENS, ZNIEFF de type I, ZPS zone protection spéciale oiseaux) accueillant de nombreuses espèces d'oiseaux notamment en période de migration , 1^{er} site classé Panda fluvial depuis 2005. Kilomètre 0 de la Loire à vélo.

. Apremont, seul village du Cher classé « Plus Beaux Village de France » (150 000 visiteurs) doté d'un Parc Floral, classé "Jardin remarquable" ouvert au public (30 à 40 000 visiteurs par an), d'un château et d'écuries protégés au titre des "Monuments Historiques"

. Pays d'art et d'histoire au sein du Pays Loire Val d'Aubois.

Considérant le projet éolien tel qu'il est envisagé dans cette première phase de faisabilité, en pleine co-visibilité du site classé du Bec d'Allier et du village d'Apremont,

Considérant l'arrêt de la cour administrative de Nantes du 18 décembre 2017 qui précise que les permis de construire de projets en co-visibilité d'un site classé doivent être refusés,

Considérant que l'installation d'éoliennes nuirait considérablement au site naturel du Bec d'Allier, corridor écologique et axe migratoire majeur à l'échelle européenne pour de nombreux oiseaux migrateurs, à son intérêt patrimonial (monument classé), à sa vocation touristique (),

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote à l'unanimité contre l'installation de grandes éoliennes dans le périmètre visuel du village d'Apremont et de Cuffy, et charge Monsieur le Président de la CDC de consigner lors de l'enquête publique qui se déroule du 6 novembre au 7 décembre 2018, tous les éléments s'opposant à ce projet de parc éolien des Portes du Nivernais.

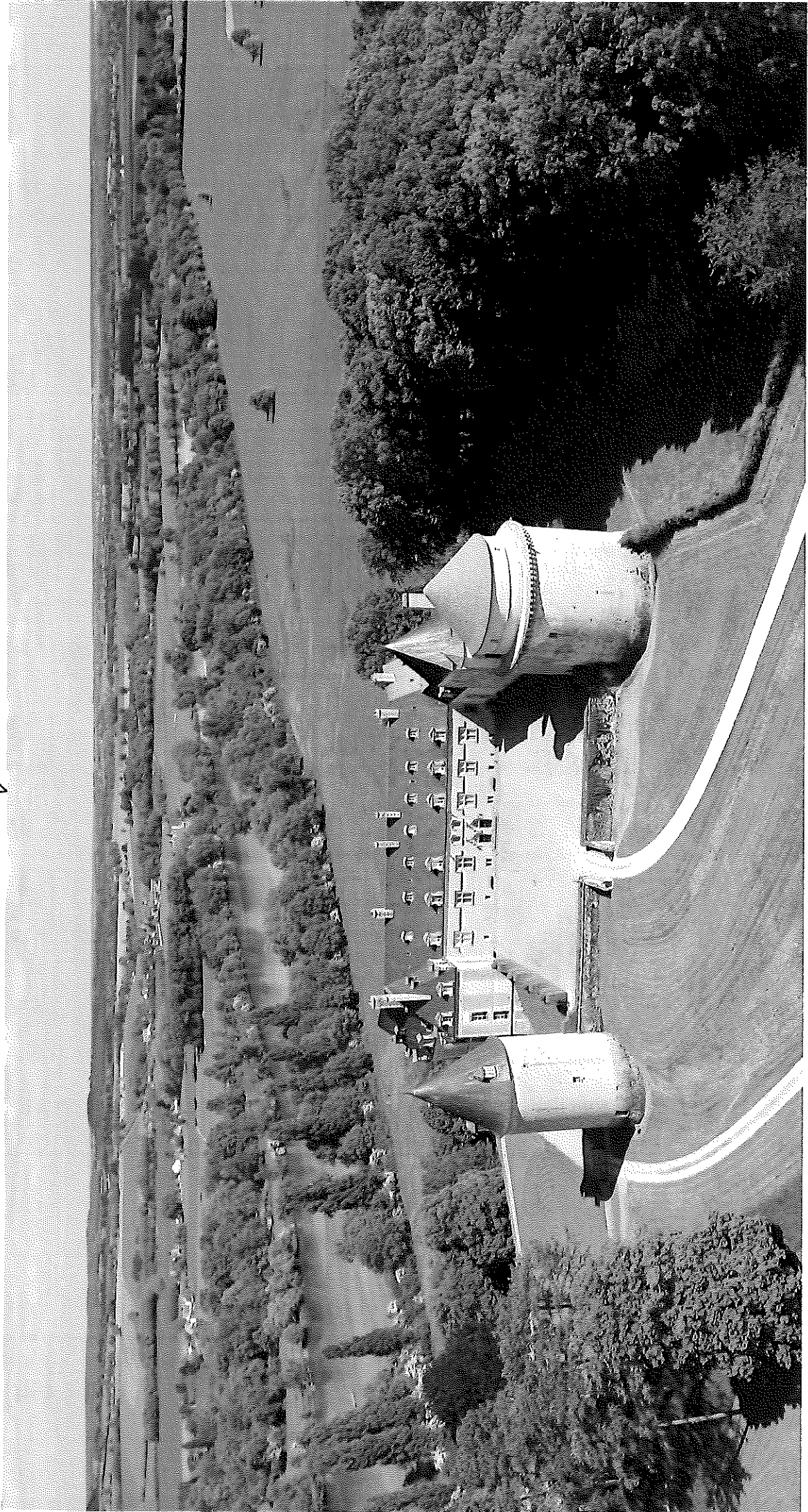
Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 15 novembre 2018

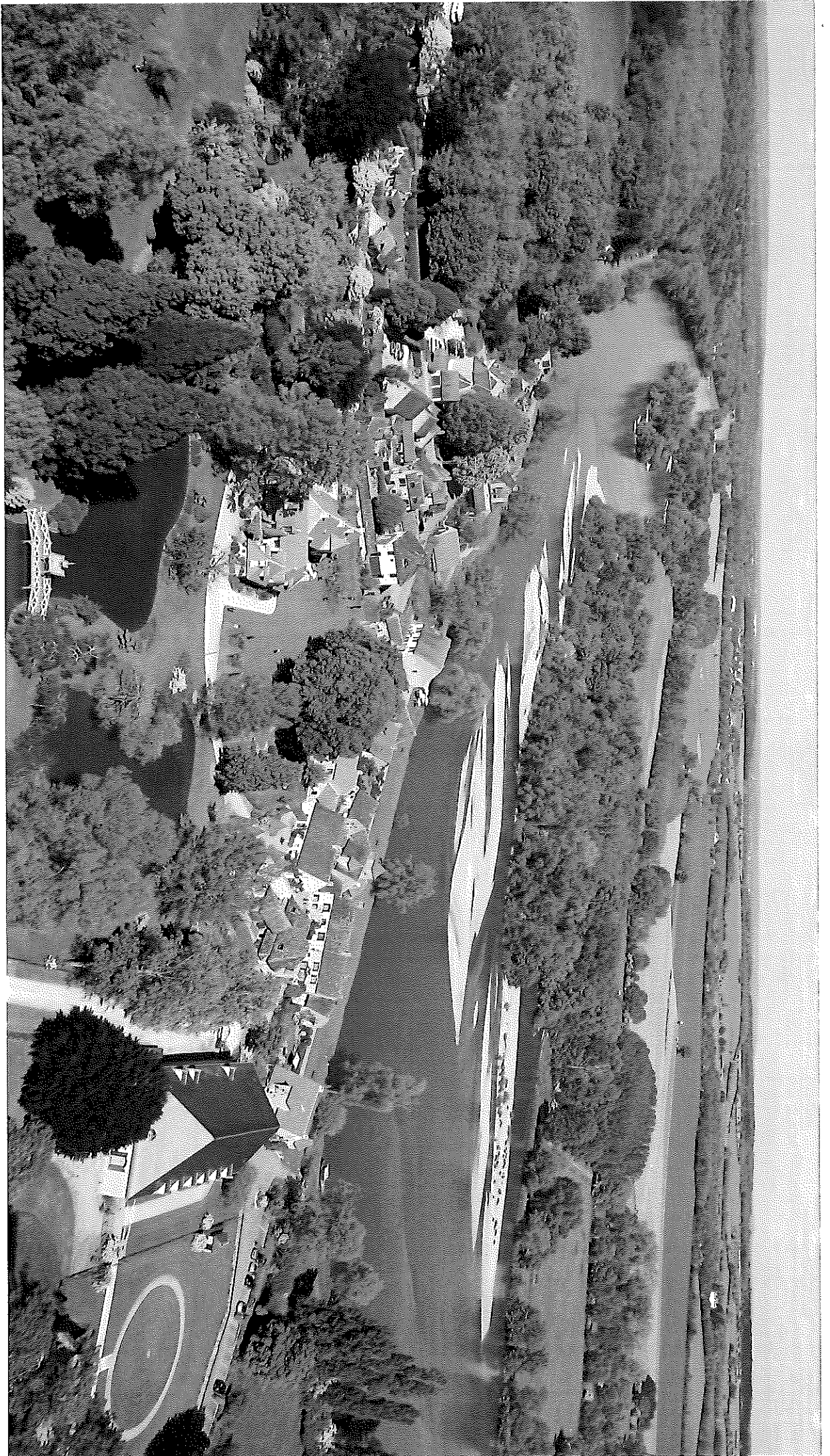
Le Président,

Olivier HURABIEL

Eoliens.

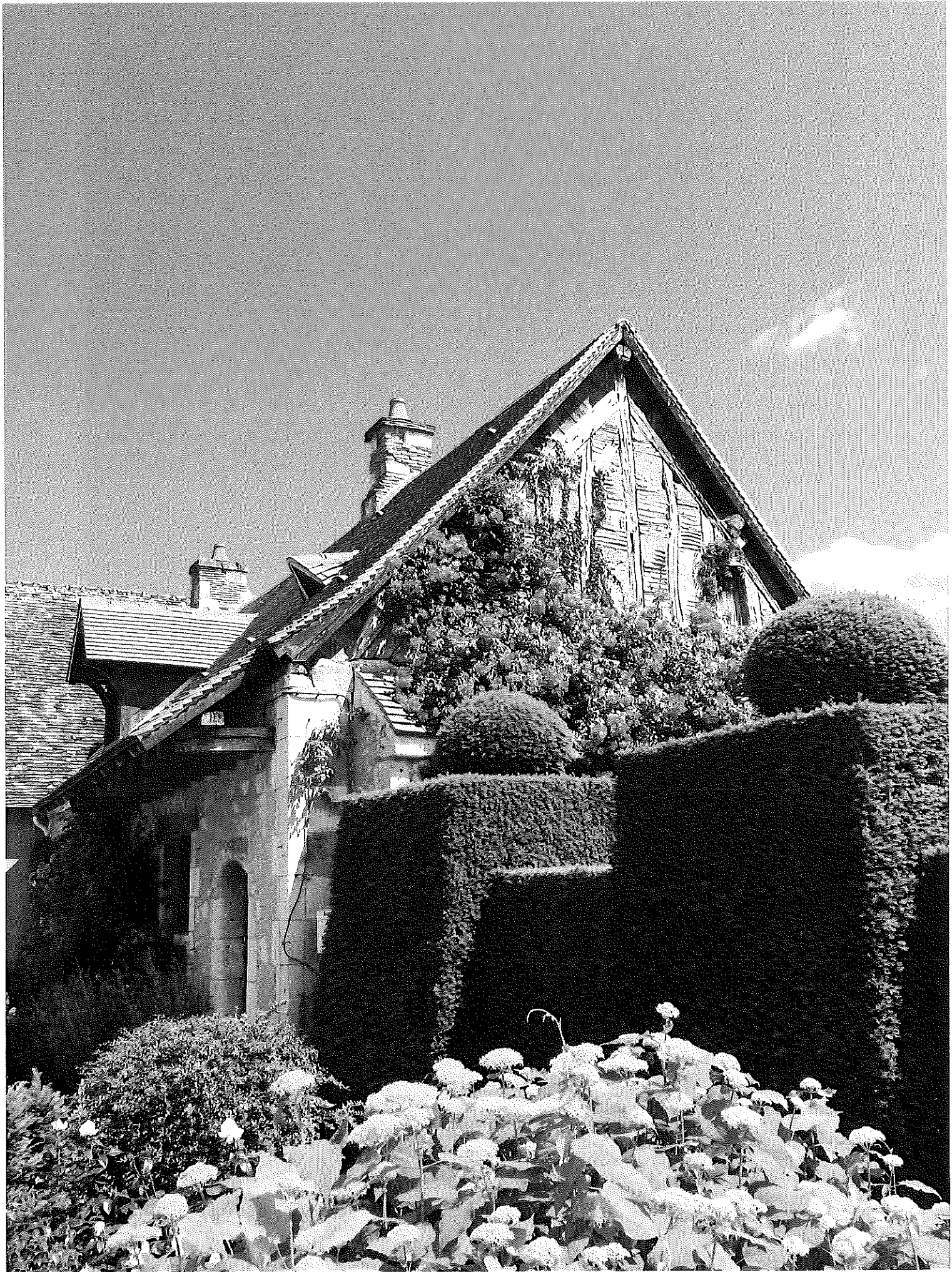


Vue vers les eoliens.



Van los Edeems





Vue du Parc Floral vers les Colonnades

2





PARK FLOOR PLAN DIAPYCNIDIA

LE VILLAGE AU COUD DE LA RUE



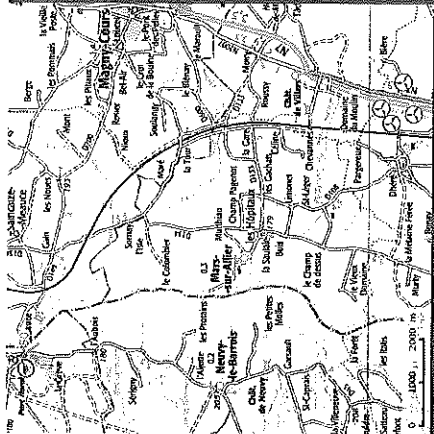




APPRENTONT, un pin de Fête d'automne

APPRENTI - UN JOUR DE FETE DES RANGIERS DE KIWIMBIRU





Point de vue N°50
Thème : Patrimoine
Localisation : Apremont-sur-Allier
Distance : 10,60 m

Dans le centre d'Apremont-sur-Allier («plus beau village de France»), le front bâti protège de toute intervention des éléments extérieurs au village.



INITIAL

SIMULÉ

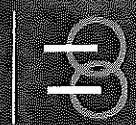
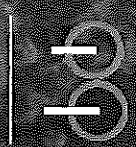
Non - le projet s'intègre dans le site de projet

→ Vers bascule de projet

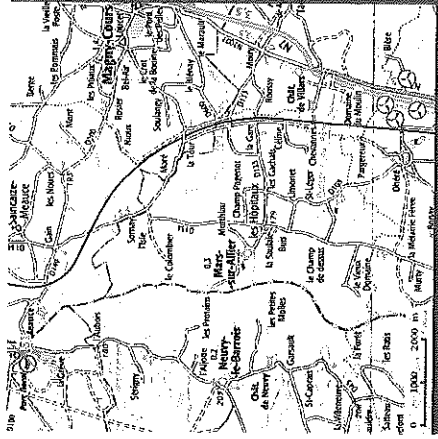
Modex - Violet paysage p 248

Parc Floral d'Annecy

- Prise de vue oblique.
Il y a d'autres points de vue sur D'Allier et au delà
qui auraient été parlants car avec une vue
complètement desegée sur le Val.



Prise de vue ne reflétant pas la réalité - voir notre cliché pris des hauteurs du Parc Floral.



Point de vue N°51
Thème : Patrimoine
Localisation : Parc floral d'Apremont-sur-Allier
Distance : 1026,0 m

Le village d'Apremont-sur-Allier, le parc floral et son château sont des lieux incontournables pour le tourisme régional. Une vigilance quant à une covisibilité avec le parc floral et le château est. Sur ce photomontage, on s'aperçoit que les éoliennes du projet sont masquées par la végétation et le promontoire sur lequel est construit le château. Il n'y a pas d'impact direct sur le parc floral.



INITIAL

SIMULÉ

WADDEX - voir par page - ~~1987~~
photo prise sur la base de la loi à Cilly, au Guéhen.
après un tournant qui ne peut que marquer
le site de projet des ~~travaux~~.
IP avait fallu prendre des photos depuis
le Guéhen et son pont canal.

